

GARANTIE

Lampes Sodium Haute Pression Aura Long Life

Aura Light International AB, Karlskrona (Suède), représentée par Aura Light France, offre une garantie pour toutes les lampes

Aura SODINETTE Long Life (Lampes SHP) Installées

Cette garantie est valable pour toutes les installations conformes aux normes applicables. La garantie est valable pour toute la durée de vie des lampes fluorescentes Long Life sur la base d'un cycle de commutation de 12 heures (11h allumé, 1h éteint). Le cycle de commutation de 12h est défini comme le moment où 10% des lampes d'une installation sont défectueuses. La dépréciation de lumen sera alors d'environ 15% par rapport au flux lumineux initial (sur une base de 100h)

Type de lampe Sodium Haute Pression Long Life

Lampes avec tubes à arc de très haute qualité offrant un flux lumineux élevé.

Durée de vie (cycle de 12h)

Ballast magnétique et allumeur externe (fonctionnement par induction)

Lampes Aura SODINETTE Long Life

Tubulaires transparentes / ellipsoïdales 50 W, 70 W, 100 W, 250 W, 400 W, 600 W, 1000 W

48.000 h

La mise en marche de lampes sodium Haute Pression est possible sur des ballasts électroniques spécifiquement conçus. L'utilisation de ballasts électroniques n'augmentera pas considérablement la durée de vie de la lampe. Lorsque le taux de défaillance (électrique) est supérieur à 10% pendant la durée de vie garantie, les lampes Sodium Haute Pression défectueuses seront remplacées. Une demande de dommages et intérêts ne peut s'effectuer sur la base cette garantie.

Afin d'assurer la validité de la garantie, l'utilisation des lampes doit être conforme aux exigences suivantes :

1. L'utilisation des lampes Sodium Haute Pression Aura Long Life doit s'effectuer avec les accessoires et ballasts classiques fabriqués selon les normes IEC/EN standards :
 - Ballasts magnétiques et allumeurs (conventionnels et à faible perte).
 - Ballasts électroniques spécifiquement conçus et disponibles sur le marché.
2. Toutes les lampes défectueuses Aura doivent être, après déclaration, renvoyées à Aura Light afin d'être testées dans les laboratoires d'Aura. Seules les défaillances confirmées par les essais de notre laboratoire donneront droit à une indemnisation selon la garantie.
3. Les coûts d'installation pour le remplacement d'une lampe pendant la durée de vie garantie sont à la charge de l'utilisateur. 4. La garantie est valable à partir du jour d'utilisation qui doit être enregistrée par l'utilisateur.